

# RÈGLEMENT CHALLENGE « REDCOMPENSE » 2025

---

## **1. Organisation du Jeu**

La société TTI-EMEA (ci-après dénommée « la Société Organisatrice ») SAS dont le siège social est situé au Grand Roissy ZA du Gué 35 rue de Guivy 77990 Le Mesnil Amelot, inscrite au RCS sous le numéro 349 282 772 00039, organise du 01/03/2025 au 30/05/2025 un challenge professionnels intitulé « MILWAUKEE REDCOMPENSE » ci-après dénommé « Le challenge ».

Le site du challenge : [www.milwaukeeredcompense.fr](http://www.milwaukeeredcompense.fr)

## **2. Conditions de participation**

Le challenge est ouvert à tout client/ artisan (dénommé ci-après le « Participant ») résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et de leurs familles en ligne directe. Par le simple fait de prendre part au challenge, le Participant déclare avoir pris connaissance et accepté le présent règlement ainsi que les principes du challenge, en s'inscrivant sur le site dédié : [www.milwaukeeredcompense.fr](http://www.milwaukeeredcompense.fr)

**Offre valable uniquement pour les achats effectués en France métropolitaine.**

**Le montant d'achat pour atteindre un palier doit être dépensé sur une facture unique. L'offre est limitée à 2 participations éligibles par catégorie et par numéro de Siret.**

## **3. Modalités de participation**

Pour participer au challenge, il faut :

- Achetez un produit de la gamme M18, M12 ET/OU des gammes consommable, outils à main et EPI (liste des références éligibles sur demande) entre le 01/03/2025 au 30/05/2025 date de factures faisant foi ;
- Complétez votre participation avant le 30/06/2025 sur [www.milwaukeeredcompense.fr](http://www.milwaukeeredcompense.fr) en transmettant les preuves d'achats à savoir, les photocopies des factures émises en créant votre compte sur le site de [www.milwaukeeredcompense.fr](http://www.milwaukeeredcompense.fr)
- En fonction du montant d'achat des produits éligibles des gammes figurant sur votre facture et selon le palier atteint, vous bénéficiez d'une batterie de la gamme HIGH OUTPUT offerte ET/OU d'un cadeau Milwaukee.

## **4. Détermination des points**

La valeur du ou des produit(s) acheté(s) entre le 01/03/2025 au 30/05/2025 concourt à l'atteinte du palier d'achat fixé.

### **4.A Cumulation des points**

Chaque participant doit, pour accéder aux lots, franchir des paliers.

1€ dépensé = 1€ cumulé pour atteindre le palier en une seule facture :

**Pour la gamme Outillage/ Électroportatif :**

- Palier 1 = 790€ HT
- Palier 2 = 990€ HT
- Palier 3 = 1 190€ HT

Si le seuil minimum de 790€ HT n'est pas atteint sur la gamme outillage électroportatif M18 et/ou M12 par facture alors le Participant ne pourra pas bénéficier de sa dotation.

**Pour la gamme Consommable, Outils à main et EPI :**

- Palier 1 = 100€ HT
- Palier 2 = 200€ HT
- Palier 3 = 400€ HT

Si le seuil minimum de 100€ HT n'est pas atteint sur les gammes Consommable, outils à main et EPI, par facture alors le Participant ne pourra pas bénéficier de sa dotation.

**4.B Justification d'achat**

Le Participant devra justifier via son espace dédié avant le 30 juin 2025 l'ensemble des achats réalisés par l'envoi des factures. Une fois l'un des 3 paliers atteint sa récompense sera automatiquement débloquée.

**5.A Dotations mises en jeu**

Si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots gagnés par des lots de valeur équivalente ou de caractéristiques proches. Dans ce cas le Service après-vente contactera le Participant pour obtenir son accord sur le remplacement d'un produit équivalent.

La Société Organisatrice sera déchargée de toute responsabilité en cas de survenance d'un élément de force majeure (grèves, intempéries...) qui priverait même partiellement le(s) gagnant(s) de son/leur gain.

La Société Organisatrice ne peut être tenue responsable des réclamations liées aux dotations.

Toute réclamation au sujet de la dotation devra être directement adressée via l'onglet contact du site internet du challenge : [www.milwaukeeeredcompense.fr](http://www.milwaukeeeredcompense.fr)

La date limite de participation est au 30/06/2025 inclus. A compter de cette date l'ensemble des achats effectués donnant droit à récompense ne pourra donner lieu à une réclamation.

**5.B Aperçu des gains par palier**

**Pour la gamme Outillage/ Électroportatif :**

- Palier 1 : Batterie High Output 5,5Ah d'une valeur de 234€ TTC.
- Palier 2 : Batterie Forge 8Ah d'une valeur de 310€ TTC.
- Palier 3 : Batterie Forge 12Ah d'une valeur de 382,80€ TTC.

## **Pour la gamme Consommable, Outils à main et EPI :**

- Palier 1 : Une casquette Baseball noir L/XL d'une valeur de 35,80€ TTC.
- Palier 2 : Une gourde isotherme Packout 710 ml d'une valeur de 48€ TTC.
- Palier 3 : Un sac à roulettes XL d'une valeur de 94,80€ TTC.

Si les circonstances l'exigent, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots gagnés par des lots de valeur équivalente ou de caractéristiques proches.

## **6. Acceptation et accès au règlement**

### **6.A Acceptation du règlement**

La participation à ce challenge entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

### **6.B Fraude**

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des Participants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du Participant.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la suppression immédiate et automatique de la participation, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires. L'utilisation de robots ou tout autre procédé similaire est proscrit, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur pour toute la durée du challenge.

### **6.C Accès au règlement**

Le présent règlement est disponible sur le site internet [www.milwaukeeeredcompense.fr](http://www.milwaukeeeredcompense.fr)

## **7. Annulation / Modification du challenge**

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité le challenge en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles. Le présent règlement peut être modifié à tout moment par la Société Organisatrice sous la forme d'un avenant.

## **8. Protection des données personnelles**

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du challenge et à l'attribution des primes ou des lots aux Participants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre du challenge et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des Participants. La Société Organisatrice garantit qu'elle traitera les données à caractère personnel conformément à la loi et aux décrets applicables, notamment en ce qui concerne la confidentialité et la sécurité desdites données.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données les concernant qu'ils peuvent exercer auprès du Correspondant Informatique et Libertés : [contactjeu@salesfactory.fr](mailto:contactjeu@salesfactory.fr) ou à l'adresse postale suivante : 9/11 rue Pagès 92150 SURESNES

### **9. Loi applicable**

Ce challenge et le présent règlement sont soumis à la loi française.

En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution du présent règlement du challenge, le tribunal compétent sera celui du domicile du défendeur.

### **10. Demande d'informations**

Toutes les demandes d'information peuvent être faites en écrivant à [contactjeu@salesfactory.fr](mailto:contactjeu@salesfactory.fr) toute la durée du Jeu et au plus tard jusqu'au 30/06/2025.

**Listes des références éligibles disponibles sur demande.**